

Grand Prix de l'Almanarre
Championnat de France Promotion Longue distance

Du 29 octobre au 1 novembre 2016

Plage de l'Almanarre, HYERES (83)

Autorité Organisatrice : HYERES WINDSURF ORGANISATION

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie windsurf.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexeB, les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.2. les règlements fédéraux.
- 1.3. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tout bateau et dans la limite de 130 compétiteurs inscrits.
 - 3.1.1. Les concurrents peuvent s'inscrire :
 - en remplissant le formulaire et en payant en ligne via les liens figurant sur www.hyereswindsurf.fr
 - ou en envoyant le formulaire joint dûment rempli, accompagné d'un chèque correspondant aux frais requis à l'adresse suivante :
HWO 54 AV DES ILES D'OR 83400 HYERES au plus tard le 19 octobre 2016
- 3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 55 € jusqu'au 19 octobre 2016 date limite d'inscription. Tout droit d'inscription ultérieure au 19 octobre 2016 s'élèvera à 100 euros.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Le 29 octobre 2016 de 9 h à 12h dans les locaux de BTP VACANCES-plage de l'Almanarre

5.2. Jours de course :

Date	Heure du briefing	
29/10	13 h	
Du 30/10 au 01/11	9 h	

Si changement, affichage la veille avant 20 h sur le panneau officiel.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : longues distances à partir de 12 nœuds.

8. SYSTEME DE PENALITE

remplacée par la Pour les windsurfs la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. Le nombre de courses devant être validées pour cette compétition est de 3 pour le championnat de France et 1 pour le grand prix de l'Almanarre

9.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le HWO au 0494573720 ou voir le site : [hyereswindsurf .fr](http://hyereswindsurf.fr)